



Fédéré Flash

C'est vous qui le dites

Sommaire
Numéro 142
Mai 2018



Ce mois-ci, Fédéré Flash met le spot sur une agent PMS investie dans la Vie Collective de la FCPL. Sophie de Prêt est infirmière au Centre PMS libre d'Etterbeek. Membre du Bureau de la FCPL, elle fait partie du groupe d'animation de l'ARP depuis septembre 2017.

Qu'est-ce qui vous a motivé à vous investir dans la vie collective ?

Il y a plusieurs années déjà, j'ai occupé un poste de suppléante à l'ARP mais n'ai pas eu beaucoup l'occasion de participer aux réunions. J'ai souhaité cette année m'investir davantage dans cette structure que je trouve à la fois importante et enrichissante. Par ailleurs, lorsque le Bureau s'est renouvelé en début d'année, j'y ai vu l'opportunité de m'impliquer un peu plus dans ce dispositif de vie collective qui, bien que parfois un peu complexe à comprendre ou à percevoir, est une réelle chance pour les agents de terrain. S'engager dans un groupe permet de sortir la tête du guidon, de rencontrer, de s'informer, d'échanger avec des collègues... C'est important pour moi !

Pourquoi le Bureau de la FCPL et pourquoi l'ARP ?

Le travail quotidien en PMS est très intéressant mais au-delà du terrain et des écoles il se passe énormément de choses, au niveau politique et institutionnel notamment, et ça m'intéressait de pouvoir découvrir ces aspects pour lesquels les enjeux ont une importance considérable pour notre travail PMS. C'est grâce à mon mandat au Bureau que je peux enfin comprendre ce qui se joue réellement pour les PMS dans le cadre du Pacte d'excellence par exemple.

Malgré le fait que Bruxelles soit très largement représenté au sein du Bureau actuellement, cela reste néanmoins intéressant d'entendre et d'appréhender les réalités de terrain auxquelles sont confrontés d'autres centres PMS d'autres provinces.

C'est vous qui le dites -
pages 1 et 2

Vie collective - pages 2
et 3

Nouvelles en bref -
pages 3 et 4

Entre vous et moi -
page 5

Juridiquement vôtre -
page 5

Agenda - page 6

Pensée du mois - page
6



C'est vous qui le dites - la suite

Etre membre du Bureau c'est en quelque sorte pour moi un « privilège » car tout le monde n'a pas la chance de pouvoir y participer.

L'ARP c'est le contact avec les collègues du terrain, c'est l'échange de pratiques, d'idées... Les réunions sont davantage axées sur le travail quotidien, bien qu'un point d'actualité politique soit toujours à l'ordre du jour des assemblées. Cette année nous travaillons beaucoup la question de l'échange d'outils et la manière de fédérer les pratiques ; les centres sont créatifs, il existe énormément d'initiatives et ça serait intéressant de pouvoir réunir ces pratiques afin de pouvoir les transposer et se les approprier plutôt que de chacun toujours réinventer les choses de son côté. Le hasard a fait que j'ai mis le pied à l'étrier l'année où Bruxelles reprenait le flambeau de l'animation, mais ça se passe très bien et ça permet de rencontrer et de connaître un peu mieux les collègues bruxellois.

Qu'est-ce que ces engagements vous apportent dans votre travail PMS au quotidien ?

Ca m'apporte un regard plus méta et ça me permet de mieux comprendre le fonctionnement et la place du PMS dans le contexte scolaire et dans le contexte politique, surtout à l'heure actuelle avec la réforme en cours. Etre représentant du personnel au Bureau n'est pas une place évidente à prendre, c'est une assemblée où il y a assez bien d'enjeux qui se jouent et qu'on ne maîtrise pas toujours vu notre manque de connaissance

et de notions pour certains dossiers, mais c'est une place néanmoins importante qu'il y a lieu de respecter et d'essayer d'assumer au mieux.

Que pensez-vous du dispositif de vie collective tel qu'il est actuellement ?

Le schéma n'est pas forcément clair pour tout le monde (surtout pour ceux qui n'en font pas partie) mais c'est une structure qui est très intéressante et riche, dans le sens où elle offre la possibilité pour les agents, d'une part, de s'engager dans autre chose, de sortir de la routine et de l'urgence du quotidien, et, d'autre part, d'apporter l'aspect « terrain » dans des lieux qui pourraient vite se réduire à des réflexions de haut niveau. C'est ce qu'il faudrait à mon sens à tout prix éviter dans l'opérationnalisation du Pacte. La consultation du terrain me semble primordiale.

Par ailleurs, c'est dommage que la Commission permanente enseignement secondaire ne se réunisse plus actuellement car elle a sa raison d'être et elle pourrait apporter un autre regard sur le travail PMS avec le public du secondaire. Espérons qu'elle puisse se rétablir prochainement.

Merci Sophie pour ton engagement !

Propos recueillis par Hélène Genevrois

La vie collective

« La précarité accessible à tous », colloque du 20 mars 2018.

Cette journée est le fruit de deux années de réflexion et de recherches menées par le COF en partenariat avec le groupe SODEMO.

170 personnes issues de tous les centres PMS de notre réseau sont venues écouter les 4 intervenants invités à partager leurs approches à la fois différentes et complémentaires : Monsieur Philippe Defeyt (économiste), Monsieur Pierre Périer (sociologue), Monsieur Jean-Michel Longneaux (philosophe) et Monsieur Hubert Boutsen (pédopsychiatre). Les power-points et interviews de ces conférenciers vous seront proposés tout bientôt via un lien internet.

La journée était ponctuée par les interventions musicales de jeunes rappers très engagés (issus d'un atelier mis en place par la Ville d'Herstal). Ils avaient rédigé et mis en musique 8 textes de rap spécifiquement pour cette occasion. Enfin, diverses capsules vidéo nous ont permis d'entendre des témoignages d'acteurs de terrain (enseignants et agents PMS) ouvrant le champ des possibles sur les actions à mener.

La journée fut riche en interpellations, en questionnements et prises de conscience. Lors de la clôture de celle-ci, l'animateur Monsieur Rivière a demandé aux participants de proposer à voix haute des mots ou concepts illustrant cette journée. Il s'agissait entre

autres de « changer de regard », de « posture égalitaire », de « construire avec », de « réciprocité et reconnaissance », et « d'être ambitieux » !

Murielle Huberty et Christelle Bounameaux

Accompagnement des directions PMS

Lors de l'ACD du 27 février dernier, les directeurs des Centres PMS Libres ont pu identifier les risques et les chances liés aux plans de pilotage qui vont s'installer dans les écoles, les idées et les projets qui pourraient être intéressants, ainsi que les besoins qu'ils auraient, eux, en tant que direction de Centre.

Suite à l'analyse de cette liste de besoins, la FCPL a mis en place deux premières actions afin d'aider au mieux les directions des Centres dans les démarches qu'elles devront entreprendre dans le cadre de la négociation des conventions en lien avec les plans de pilotage des écoles.

D'une part, un aide-mémoire a été rédigé et envoyé à tous. Il vise à soutenir les directions PMS dans les explications sur les rôles, missions et responsabilités du Centre PMS qu'elles pourraient être amenées à donner aux directions d'écoles lors de concertations ou de négociations relatives à la convention. Ce fascicule reprend un certain nombre d'informations générales sur les Centres PMS, connues des directions de Centre, mais rassemblées ici dans un seul document.

D'autre part, avec l'aide du groupe ForCoDi (Formation Continuéée des Directions), une formation pour les directions va être mise en place : « **Pratiquer l'affirmation de**

soi dans le cadre de négociations ». Cette formation se retrouvera dans le guide des formations (dans la partie spécifique aux directions) et les directions pourront donc s’y inscrire dès septembre (même si deux sessions de ce module seront déjà données en juillet et en août aux 40 premières directions qui ont été les plus promptes à réagir).

D’autres réflexions sont en cours au sein du Bureau de la FCPL, de l’APO, de l’ACD et de l’ARP pour continuer à innover et à implémenter des actions pertinentes dans le cadre de ce nouveau chantier des plans de pilotage, et dans celui plus large des réformes liées au Pacte pour un enseignement d’excellence. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des fruits de celles-ci.

Une question au Comité d’éthique ?

Le comité d’éthique des Centres PMS libres vous informe de la date de sa dernière réunion de l’année : le mardi 3 juillet.

Si vous souhaitez que votre demande d’avis soit traitée lors de cette réunion, nous vous demandons de la faire parvenir pour le vendredi 29 juin au plus tard.

Par e-mail : comite.ethique.cpms@gmail.com

Par courrier postal : A l’attention du Comité d’éthique des CPMS libres – FCPL – Avenue Mounier, 100 à 1200 Bruxelles

Merci de votre bonne attention.

Deux notes valent mieux qu’une !!

La FCPL vous informe de la parution de deux notes d’information validées par le Bureau et envoyées récemment par mail aux directions et aux PO.

La première, envoyée récemment par mail aux directions, concerne la maltraitance infantile. Elle consiste en un relevé non exhaustif des informations disponibles et accessibles via le net sur cette thématique complexe. Cette note est accessible à tous via le site internet de la FCPL.

La seconde, qui sera communiquée très prochainement, aborde la question de l’implication des Centres PMS dans des plateformes numériques scolaires telles que Questi ou Smartschool.

Nous vous en souhaitons bonne lecture !

Des nouvelles en bref

Colloque O12

Le groupe inter-réseaux « Orientation à 12 » vous invite, le 15 juin prochain, à un colloque intitulé « Les sens de l’orientation... vers de nouveaux

modèles », en présence notamment de Laurent Sovet, maître de conférences à l’Université Paris-Descartes, de Jean-Luc Bertaud, professeur de psychologie à Paris et de Frédéric Nils, professeur à l’UCL.

Les conférences porteront sur l’évolution des théories et des pratiques en matière d’orientation, sur l’influence des parents dans l’orientation scolaire de leurs enfants, sur l’aspect émotionnel qui s’impose dans les transitions scolaires et professionnelles, ainsi que sur la formation de conseiller en orientation.

Les inscriptions se font sur le site www.orientationa12.be où se trouve également le programme détaillé de cette journée qui aura lieu à la Haute école Galilée à Bruxelles.

JobEcole

Depuis plusieurs semaines, la FCPL invite PO, Directions et membres du personnel PMS à utiliser la plateforme JobEcole pour la diffusion et la consultation des offres d’emploi. Le site offre diverses fonctionnalités selon le profil de la personne qui l’utilise.

Vous êtes **directeur de Centre PMS**, JobEcole vous permet de :

- ✓ publier une offre d’emploi sur le site,
- ✓ visionner les candidatures spontanées qui correspondent à l’offre d’emploi.

Vous êtes **candidat agent PMS**, JobEcole vous permet de :

- ✓ introduire une candidature spontanée visible par les directions,

- ✓ être alerté par mail dès la parution d’une offre d’emploi correspondant à votre profil et à vos disponibilités.

Vous êtes **membre de PO** de Centre PMS, JobEcole vous permet de :

- ✓ publier un appel à candidature pour une fonction de direction.

Vous êtes **candidat directeur** dans un Centre PMS, JobEcole vous permet de :

- ✓ être tenu informé de la diffusion d’appels à candidats.

Pour plus d’informations sur cette plateforme, pour s’y inscrire ou pour toute question complémentaire, rendez-vous sur www.jobecole.be ou prenez contact par mail avec le responsable du dispositif via l’adresse info@jobecole.be.

La CPU en 4^e secondaire ordinaire dès septembre 2018

La réforme de l’enseignement qualifiant, via l’organisation progressive des options en CPU (certification par unité d’acquis d’apprentissage), prévoit pour la rentrée scolaire 2018-2019, l’organisation en CPU de plusieurs nouvelles formations qualifiantes en trois ans, à partir de la 4^e année du secondaire ordinaire.

Le choix, pour les élèves souhaitant intégrer une formation concernée par la réforme, devra dès lors être posé plus tôt qu’actuellement, **ce qui engendre une nécessaire adaptation des démarches d’orientation réalisées par les équipes PMS dans les écoles.**

Plusieurs courriers expliquant la réforme de la CPU, les nouvelles filières concernées, et les conséquences en matière d’orientation ont été envoyés dans les centres PMS dans le courant du mois de mars.

Afin de mieux comprendre le système de la CPU et la réforme de l'enseignement qualifiant dans son ensemble, n'hésitez pas à consulter ces courriers co-signés par les secrétaires généraux de la FCPL et de la FESeC ainsi que les outils mis en place par le service pédagogique de la Fédération de l'enseignement secondaire :

- ✓ Le site « Une tête bien faite pour des mains expertes » : <http://www.tete-mains-expertes.be/>
- ✓ Des capsules vidéo, disponibles via le site internet du SeGEC : <http://enseignement.catholique.be/segec/index.php?id=2317>
- ✓ Une note explicative dans le Bulletin d'information de la FESeC : <http://admin.segec.be/Documents/7016.pdf>

Les équipes PMS qui feraient face à des situations particulières ou qui auraient des questions précises concernant cette réforme sont invitées à contacter les personnes ressources au sein de la FESeC : Philippe Van Geel - philippe.vangeel@segec.be et Patrick Magniette - patrick.magniette@segec.be

Les séminaires internationaux d'Erasmus+

La FCPL souhaite rappeler aux membres du personnel PMS l'existence du programme Erasmus+ qui organise, notamment, des séminaires internationaux thématiques à destination des professionnels de l'enseignement. Ces séminaires proposent, par le biais d'activités et de rencontres transnationales, la découverte de nouvelles approches et techniques pédagogiques.



Pour s'inscrire à l'un de ces séminaires thématiques ou pour plus d'informations, rendez-vous sur cette page : <http://www.erasmusplus-fr.be/menu-expert/seminaires-internationaux-tca/liste-des-seminaires-proposees/>

Besoins spécifiques et aménagements raisonnables

Le 7 décembre 2017, le Parlement de la Communauté française a voté le décret relatif à l'accueil, l'accompagnement et au maintien dans l'enseignement ordinaire fondamental et secondaire des élèves présentant des besoins spécifiques. Voici le [lien vers le décret](#).

Ce décret, issu d'une initiative de parlementaires de la majorité et de l'opposition, vient quelque peu télescoper les dispositions du Pacte pour un enseignement d'excellence en matière de prise en charge des élèves à besoins spécifiques. Néanmoins, il sera d'application à partir du premier septembre prochain pour autant que les deux Arrêtés du gouvernement de la Communauté française prévus par le décret soient adoptés d'ici là.

Une présentation du décret a été réalisée lors de l'ACD du 22 mai dernier. En outre, une communication du SeGEC parviendra tout prochainement dans les Centres PMS et les écoles. En attendant, voici les grandes lignes de ce décret :

- ✓ définition des termes « besoins spécifiques » et « aménagements raisonnables » et indicateurs du caractère

- raisonnable de l'aménagement,
- ✓ droit, pour tous les élèves à besoins spécifiques, de bénéficier d'aménagements raisonnables matériels, organisationnels ou pédagogiques,
- ✓ ouverture du droit sur base du diagnostic d'un spécialiste (Arrêté fixant la liste des professions, à venir) datant de moins d'un an,
- ✓ mise en place d'aménagements raisonnables à la demande des parents OU du Centre PMS OU du conseil de classe OU de la direction,
- ✓ élaboration et évaluation des aménagements raisonnables en concertation entre chef d'établissement, conseil de classe, représentant(s) du Centre PMS, parents (+ spécialistes à certaines conditions),
- ✓ aménagements raisonnables matériels et organisationnel = décision du PO,
- ✓ aménagements raisonnables pédagogiques → nature, durée et modalités fixés par l'équipe éducative,
- ✓ aménagements raisonnables consignés dans un protocole signé par l'école et les parents ; aménagements raisonnables pédagogiques consignés dans un PIA,
- ✓ en cas de litige : 1. Conciliation – 2. Recours auprès de la commission de l'enseignement obligatoire inclusif (Arrêté à venir),
- ✓ la question des besoins spécifique doit être abordée de manière générale et de manière spécifique lors de réunions auxquelles est présent le Centre PMS.

Dossier de référence de la FESeC

La Fédération de l'enseignement secondaire catholique (FESeC) a édité la version 2018-2019 de son « Dossier de référence ».

A destination première des directions et équipes administratives d'établissements d'enseignement secondaire ordinaire et en alternance, cet outil peut toutefois aider les agents PMS dans leur mission d'orientation grâce, notamment, aux modalités propres à chacune des années d'enseignement qui y sont décrites ainsi qu'aux grilles horaires détaillées année par année et section par section. Pour consulter ce document en ligne : <http://webservices.segec.be/gestdoc/Topix/web/app.php/download/8193>

Entrées libres

Le magazine entrées libres, revue de l'enseignement catholique, a consacré le dossier de son dernier numéro de mai (n°129) à la thématique de l'orientation.

Pour aborder ce sujet, la parole a été donnée à Frédéric Nils, professeur à la faculté de psychologie de l'UCL, et à Sophie De Kuyssche, secrétaire générale de la FCPL.

Ils y abordent notamment la question du processus par « l'école orientante » et la mission du centre PMS dans ce processus.

Deux pratiques de terrain, en collaboration école – centre PMS, sont également exposées, ainsi que l'action de l'asbl « Orientation à 12 ».

Les articles sont disponibles en ligne sur le site www.entrees-libres.be/



Entre vous et moi

Pauvrophobie, le terme est lancé. Ce néologisme, admis par ATD Quart Monde, désigne toute forme de discrimination pour cause de précarité sociale. La pauvrophobie revêt diverses formes : discrimination à l'embauche, à la location, aux soins de santé... Discriminations souvent subtiles et difficiles à cerner car bien souvent non ressenties comme telles par les personnes concernées. Des manifestations plus visibles de pauvrophobie apparaissent dans les idées préconçues liées à la situation de pauvreté : « les pauvres achètent des smartphones et des écrans plats », « les pauvres manquent d'hygiène », « les pauvres n'éduquent pas bien leurs (nombreux) enfants », nous pourrions tous continuer cette liste...

Jean-Christophe Sarrot, auteur du livre « **En finir avec les idées fausses sur les pauvres et la pauvreté** » (dernière édition 2017), avance que ces préjugés collectifs sur les pauvres naissent dans les discussions de tous les jours entre copains, voisins ou membres de la famille. Ces préjugés sont alimentés par les discours politiques et s'étendent rapidement, dit-il, en raison du caractère cloisonné de notre société dans laquelle les différents milieux sociaux ne se côtoient guère et ne se connaissent que très peu. On ne sait pas vraiment comment vivent les autres et on ne cherche pas à le savoir. Et finalement,

il est plus simple de penser que les pauvres sont coupables et non victimes de leur situation de pauvreté.

Pour combattre la pauvreté plutôt que les pauvres, c'est tout un système qui doit changer, c'est toute une société qui doit se mettre en marche. Néanmoins, chacun individuellement, nous pouvons y contribuer au quotidien. Notamment en déconstruisant nos représentations mentales « sur les pauvres » en les rencontrant vraiment, en les écoutant et en essayant de comprendre leur réalité de vie. Egalement en combattant les préjugés collectifs auprès de nos collègues, des élèves, de nos connaissances. Et quand les nouvelles technologies se mêlent à la réflexion, ça donne un robot twitter, développé par ATD Quart Monde (France), joliment dénommé Zorro Clichés. Il suffit de l'interroger en mentionnant @ZorroCliches dans un tweet pour qu'il réponde en direct à votre affirmation à propos de la pauvreté. Sa réponse « vrai », « faux » ou « pas si simple » est assortie d'un lien pour en savoir plus. Amusant et instructif !

Sophie De Kuysche
Secrétaire Générale

Juridiquement vôtre



Retour sur le nouveau règlement général de protection des données à caractère personnel (RGPD)

Contexte

Un nouveau règlement relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (le règlement général de protection des données à caractère personnel ou RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2016. Il s'agissait pour le législateur européen de renforcer la protection des données personnelles des citoyens de manière uniforme au sein de l'Union européenne.

Cette réglementation entrera en vigueur en Belgique le 25 mai 2018. Dans la mesure où les écoles et les Centres PMS sont amenés à traiter des données personnelles (consultants, membres du personnel, partenaires,...), cette législation la concerne également. A ce titre, le service juridique du SeGEC a informé les PO et directions de Centres PMS quant à la mise en œuvre pratique de cette nouvelle réglementation. En effet, l'objectif est de mettre en place progressivement les démarches nécessaires pour s'adapter à ce nouveau texte. Les dispositions de la loi du 8 février 1992 relatives à la protection

de la vie privée restent d'actualité mais sont complétées par le RGPD. Par ailleurs, la Commission de la protection de la vie privée (CPVP) sera l'autorité de contrôle chargée de s'assurer du bon respect de cette législation en Belgique.

Qu'est-ce qu'une donnée à caractère personnel ?

Il s'agit d'une information relative à une personne physique qui est susceptible d'être identifiée directement ou non. Citons à titre d'exemples, un nom, une adresse, une photo, un enregistrement sonore,...

Que reprend le RGPD ?

Le règlement prévoit entre autres :

- ✓ les conditions nécessaires pour procéder au traitement de données personnelles,
- ✓ les modalités de conservation des données,
- ✓ le consentement des personnes concernées par les données traitées,
- ✓ la responsabilité des acteurs qui traitent les données.

La Commission de la protection de la vie privée reprend toutes les informations et explications nécessaires à destination des citoyens et des professionnels. Vous pouvez vous rendre sur leur site : <https://www.privacy-commission.be/fr/reglement-general-sur-la-protection-des-donnees>



L'agenda de mai et juin 2018

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
28	29	30	31	1
	Forcodi	GT Avenir	ARP	Formations 13 et 22
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
	Conseil Supérieur des Centres PMS		Assemblée Générale du CFPL CPEF	
18	19	20	21	22
	Bureau FCPL			
25	26	27	28	29

Traces

Le 24 janvier dernier s'est tenue à Louvain-la-Neuve une journée organisée par la Commission Permanente Enseignement Fondamental ayant pour thème « **L'entrée dans le monde numérique des 9-12 ans : comment accompagner parents et enfants ?** ».

Les traces de cette journée sont désormais disponibles.

Vos directions ont reçu il y a peu le document de synthèse. Nous possédons aussi le powerpoint présenté par l'intervenant, Eric Willems. Celui-ci étant trop volumineux pour nos boîtes mail, il peut vous être envoyé via WeTransfer sur simple demande à isabelle.schmit@segec.be.

Bonne lecture



La pensée du mois

Il faut toujours viser la lune, car même en cas d'échec, on atterrit dans les étoiles

Oscar Wilde

Permanence d'été à la FCPL

Parce qu'on y est presque ...

La FCPL et son secrétariat seront inaccessibles du 20 juillet au 6 août.

Bel été à toutes et tous !

